



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

### **CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 2 février 2015 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Marie-Lise Poitras, Madame Line Boulianne et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absents : Madame Claudette Roussel et Monsieur Carol Tremblay

Ouverture de la séance à 19 heures

Madame Andrée Lessard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, assiste également à cette séance.

## **ORDRE DU JOUR**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 6.2** Octroi de contrat/Refonte des règlements en matière d'urbanisme
- 6.6** Entente de service continu 2015 en matière d'urbanisme
- 17.5** Acceptation du plan d'action MADA
  
- 17. AFFAIRES NOUVELLES**
- 17.19** Demande d'appui financier/Randonnée de motoneige Bizounnes des Prairies
- 17.20** Demande d'appui financier/L'Alliance des femmes
- 17.21** Entériner demande de soutien financier dans le cadre du programme emplois d'été Canada 2015
- 17.22** Comptes de taxes impayés/Vente par la MRC de la Haute-Côte-Nord
- 17.23** Nomination maire suppléant
- 17.24** MRC La Haute-Côte-Nord/Réception certificats de conformité
- 17.25** MMQ/Part de ristourne
- 17.26** Adoption d'un règlement #15-454 ayant pour objet d'amender le règlement #03-341 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations de la secrétaire-trésorière aux fins de déléguer le pouvoir de former des comités de sélection prévu à l'article 936.0.1.1. du Code municipal
- 17.27** Octroi de contrat/Travaux d'enrochement – stabilisation des berges rivière Escoumins
- 17.28** Assurance responsabilité - glissade
  - a) Demande de M. Aimé Tremblay
  - b) Demande de M. Carl Boucher
  
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. AJOURNEMENT**
- 20. CLÔTURE DE LA SÉANCE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

N° 15-02-024

### OCTROI DE CONTRAT/REFONTE DES RÈGLEMENTS EN MATIÈRE D'URBANISME

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises, pour la refonte des règlements en matière d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT que** les deux entreprises ont présenté une soumission conforme et que suite à l'analyse du comité de sélection, les deux ont obtenus les résultats suivants :

Services intégrés Lemay & Associés Inc.	: Pointage final :	58.59
Groupe BC2	: Pointage final :	28.43

**CONSIDÉRANT que** le comité de sélection recommande l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, c'est-à-dire l'entreprise **Services intégrés Lemay & Associés Inc.** avec un pointage de 58.59;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**D'OCTROYER** le contrat pour la refonte des règlements en matière d'urbanisme à l'entreprise **Services intégrés Lemay & Associés Inc.** et ce, conformément à leur soumission datée du 7 janvier 2015 au montant de 24 235\$ (vingt-quatre mille deux cent trente-cinq dollars) plus les taxes applicables.

N° 15-02-025

### ENTENTE DE SERVICES CONTINUS 2015 EN MATIÈRE D'URBANISME

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de services continus en matière d'urbanisme avec la firme Groupe BC2 est à renouveler;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a octroyé le contrat pour la refonte des règlements en matière d'urbanisme à la firme Services intégrés Lemay et Associés Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise monsieur Sarto Simard, directeur de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment à requérir une offre de services de support continu en matière d'urbanisme auprès de la firme Services intégrés Lemay et Associés Inc.



N° 15-02-026

**ENTÉRINER DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2015**

ATTENDU que le programme Emplois d'été Canada 2015 vise à offrir des expériences de travail aux étudiants tout en contribuant à offrir des services communautaires au sein de la collectivité;

ATTENDU que le projet permettra à des étudiants d'acquérir une expérience axée sur leur carrière ou d'occuper un premier emploi;

ATTENDU que l'accès à des emplois d'été favorise le maintien des jeunes dans leur milieu d'appartenance et diminue par l'effet même, l'impact de l'exode des jeunes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité formule une demande de soutien dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2015 » pour l'embauche d'étudiants.

QUE la directrice générale par intérim, Madame Andrée Lessard, soit par la présente, autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande pour et au nom de la Municipalité.

N° 15-02-027

**COMPTES DE TAXES IMPAYÉS/VENTE PAR LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

ATTENDU QU'IL est requis par la Loi de collecter les taxes à la Municipalité;

ATTENDU QUE certains comptes accusent un retard important;

ATTENDU QUE la liste de ces comptes sera remise aux élus municipaux pour décision;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à expédier à la MRC de La Haute-Côte-Nord, la liste des comptes de taxes concernant l'année 2013 dont le solde excède 500\$ (cinq cents dollars) et pour lesquels aucune entente n'aura été prise avec la personne ressource avant 12h30 le 13 mars 2015, pour la collection des montants dus ou la vente des immeubles concernés pour les taxes.

N° 15-02-028

**NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE Madame Claudine Roussel conseillère, soit nommée mairesse suppléante pour la période du 2 février 2015 au 18 mai 2015 en remplacement de Monsieur Denis Morin, lequel termine son mandat ce jour même.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Certificats de conformité MRC de La Haute-Côte-Nord règlements numéro 14-448, 14-450 et 14-451

\*\*

MMQ/Part de ristourne

N° 15-02-029

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT #15-454 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT #03-341 CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE AUX FINS DE DÉLÉGUER LE POUVOIR DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION PRÉVU À L'ARTICLE 936.0.1.1 DU CODE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le 10 mars 2003, le conseil de la Municipalité de Les Escoumins a adopté un règlement portant le numéro 03-341 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations de la secrétaire-trésorière et abrogeant le Règlement 99-313;

ATTENDU QUE conformément à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dans des contrats de services professionnels;

ATTENDU QUE dans le cas où la municipalité décide d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres, tel que prescrit à l'article 936.0.1 du Code municipal du Québec, un comité de sélection des offres soumises devra être constitué;

ATTENDU QUE suivant l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, alinéa 5, le conseil peut, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former le comité de sélection et de fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire déléguer au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de nommer les membres du comité de sélection formé, conformément aux dispositions de l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE lors de sa séance régulière du conseil tenue le 19 janvier 2015, un avis de motion a été déposé visant l'adoption du présent règlement;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le règlement portant le numéro 15-454 ayant pour objet de modifier le règlement #03-341 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations de la secrétaire-trésorière aux fins de déléguer le pouvoir de former des comités de sélection prévu à l'article 936.0.1.1 du Code municipal soit adopté tel que lu.



N° 15-02-030  
No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**OCTROI DE CONTRAT/TRAVAUX D'ENROCHEMENT -  
STABILISATION DES BERGES RIVIÈRE ESCOUMINS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de stabilisation des berges de la rivière Escoumins;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture des soumissions du 2 février 2015:

ENTREPRISES	PRIX
Constructions SRV inc.	137.00 \$ /heure (taxes non incluses)
Les Entreprises C.M.	148 \$/heure (taxes non incluses)

**CONSIDÉRANT** la recommandation de madame Caroline Gagnon;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**D'OCTROYER** le contrat pour des travaux de stabilisation des berges de la rivière Escoumins, effectués à l'aide d'une pelle 330 avec pouce et lubrifiée à l'huile végétale incluant l'opérateur, à l'entreprise Constructions SRV Inc. et ce, conformément à leur soumission datée du 27 janvier 2015 au montant de 137.00\$ (cent trente-sept dollars) de l'heure, taxes non incluses.

\*\*

Assurance responsabilité glissade demandes de Messieurs Aimé Tremblay et Carl Boucher

N° 15-02-031

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 19h25 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**DE LEVER** la présente séance.

Présence des citoyens : 2

\_\_\_\_\_  
André Desrosiers,  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Andrée Lessard,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim

*Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*